**Infos sur le 2e module du cours "Corona SaNa" pratique/examen en présentiel**

(Version du canton de Neuchâtel - le 13 mai 2021)

Chères pêcheuses, chers pêcheurs,

Ci-dessous les informations importantes pour ce 2e module du cours "Corona SaNa" qui aura lieu à l’Hôtel des Communes aux Geneveys-sur-Coffrane .

Durée du cours : 2 heures 1/2.

1. **Participation au 2ème module**

Les prescriptions Covid-19 le permettant à nouveau, les détentrices et détenteurs de l'attestation "Corona-SaNa" provisoire doivent participer obligatoirement au 2ème module (partie pratique et examen de contrôle). Selon la solution adoptée par le canton de Neuchâtel, vous devez effectuer ce cours en présentiel avec le même moniteur dans le canton de Neuchâtel. Les prescriptions Covid-19, à savoir le port du masque pendant toute la durée de la formation ainsi que le respect de la distanciation sont toujours en vigueur. Ce n'est qu'au terme de votre participation à ce 2ème module et à condition que l'examen soit réussi, que vous recevrez votre carte d'attestation SaNa définitive.

1. **Déroulement et contenus du cours**

 Cours pratique en présentiel, y compris l'examen de contrôle. On y abordera principalement : la pratique de la pêche, les connaissances et compétences en lien avec la protection des animaux, soit savoir ramener et relâcher correctement les poissons capturés, étourdir et mettre à mort correctement un poisson ainsi que l'importance des nœuds et la connaissance du matériel. A la fin, un film résumant les contenus du cours sera projeté. L'examen de contrôle aura lieu immédiatement au terme du film.

***Impératif, pour ce cours, vous devrez apporter :***

 - La carte de preuve d'achat du manuel (autorisation pour passer l'examen) : qui correspond à la carte A5 située à la fin du manuel ou le code numérique obtenu lors de l'achat de la version PDF du manuel. Celle-ci doit être dûment remplie.

- Une carte d'identité ou passeport

 - La carte d'attestation "Corona SaNa" provisoire (absolument indispensable !)

**3) Manuel d'apprentissage**

Avant de suivre tout cours d'attestation SaNa, vous devez au préalable étudier le manuel d'apprentissage "Brevet Suisse du Pêcheur Sportif". Attention : vous devez être en possession du manuel pour pouvoir suivre ce 2ème module du cours ainsi que pour passer l'examen final.

1. **Pas de taxe de cours pour le 2e module**

La taxe de cours ayant déjà été versée avant votre participation au 1er module, il n'y a pas de montant supplémentaire à payer.

Nous attendons avec impatience de pouvoir vous rencontrer en présentiel lors de cette partie pratique et l'examen de contrôle final. Pour toute question ou information, prière d'écrire à l'adresse : pbarberon@hispeed.ch

Patrick Barberon